

La parole du Président

Chères adhérentes,
Chers adhérents,

Cet édito est unique à plus d'un titre. Peut-être même deviendra-t-il collector !

Unique car c'est mon premier édito et mon dernier en tant que Présidente de PLANETE CSCA Sud Est Corse, pour la mandature qui s'achève.

Unique parce qu'il marque une transition avec un changement d'équipe et le départ du Comité d'une figure qui y a joué un grand rôle, je veux parler bien sûr de Didier Boranian.

Didier accepta sur une autoroute en rentrant de Montpellier d'être notre Président à une condition que nous l'aidions au maximum pour faire face aux différents enjeux de notre profession et notamment la transformation profonde de notre syndicat à la création de PLANETE CSCA.

Il lui tient à cœur de marteler l'idée que notre profession est composée à 97 % de PME du courtage, dites de proximité. Il deviendra vice-président des courtiers de proximité sur le plan national.



Heidi Salazar,
Présidente de PLANETE CSCA Sud-Est & Corse

“ *La vie d'un syndicat est riche et c'est en évoluant que l'on se développe.* ”

Unique aussi parce que j'ai souhaité partager avec vous le témoignage d'un confrère membre du comité, Philippe Cubaud qui me confiait : « *Quand je suis arrivé il y a plus de dix ans au CODIR du SMCAR, un grand professionnel de l'assurance y tenait un rôle important : Jacques Boranian. Celui-ci nous présenta ainsi que Philippe Fagianelli, son fils qui tenait déjà en grande partie Midi Assur : Didier. Après le retrait de Jacques de la vie active, Didier siégea au CODIR avec détermination et efficacité* ».

J'ai pu mesurer l'engagement et l'énergie que Didier a consacrés à notre profession. Didier, un grand merci !

Je ne doute pas que notre nouveau Comité directeur, issu des élections et présidé par Heïdi Salazar, saura poursuivre cet élan.

La vie d'un syndicat est riche et c'est en évoluant que l'on se développe !

Bien confraternellement. 



Sylvie Scol

Découvrez votre Comité Directeur en page 4.

LE COURTIER
AU CŒUR



Le courtier est au cœur de chacune de nos actions. C'est ce qui fait et fera toujours toute la différence.

Albingia, compagnie d'assurance française indépendante spécialiste des risques d'entreprises, a choisi de ne travailler qu'avec les courtiers.

Depuis 60 ans, les équipes expertes et passionnées les accompagnent partout en France en leur apportant des solutions sur mesure.

albingia.fr

Point de situation

UKRAINE, *le point sur les sanctions*



Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'Union Européenne maintient la pression sur la Russie. Parmi ces sanctions, l'interdiction d'entrée sur le territoire et le gel des biens de personnalités russes. Des départements de nos territoires sont concernés.

Point de situation.

La liste des biens immobiliers gelés est consultable sur le site de la Direction Générale du Trésor. Il s'agit de biens immobiliers russes, souvent détenus en réalité par des sociétés civiles immobilières immatriculées en France. D'où l'intérêt de consulter sur l'INPI les bénéficiaires effectifs. Nous constatons en fonction des codes postaux, que les départements des Alpes Maritimes, du Var, de l'Auvergne Rhône Alpes et la ville de Paris sont concernés. Plus d'une soixantaine de propriétés ont été gelées par le ministère de l'économie et des finances. En tenant compte de cette liste complétée par le gel des yachts, cargos, hélicoptères et autres œuvres d'art ainsi que des avoirs financiers, c'est un total de près de 24 milliards d'euros qui font aujourd'hui l'objet d'un gel par les services de Bercy.

À ce titre, nous devons être vigilants à identifier ces biens assurés dans nos portefeuilles en fonction des différentes sources d'information en notre possession.



Vous trouverez ci-après un rappel des principales mesures sectorielles et financières liées à la situation en Ukraine. Notons que l'UE a également adopté des sanctions à l'encontre de la Biélorussie en réaction à son implication dans l'invasion de l'Ukraine.

Pour plus d'information, PLANETE CSCA a produit une note sur le sujet disponible sur son site internet.¹

SANCTIONS SECTORIELLES

Les sanctions adoptées le 26 février comportent des mesures restrictives touchant directement le commerce avec la Russie dans divers secteurs (défense, énergie, aviation, finances), comme :

Secteur financier

- Limitation de l'accès aux marchés primaire et secondaire des capitaux de l'UE pour certaines banques et entreprises russes ;

- Interdiction d'effectuer des transactions avec la Banque centrale russe et la Banque centrale de Biélorussie ;
- Exclusion de certaines banques russes et biélorusses du système SWIF ;
- Interdiction de tout financement public ou investissement en Russie.

Énergie

- Interdiction des importations de charbon en provenance de Russie et des exportations vers la Russie de biens et technologies dans le secteur du raffinage de pétrole ;
- Interdiction de nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie russe.

Transports

- Fermeture de l'espace aérien de l'UE à tous les aéronefs de propriété russe et immatriculés en Russie et fermeture des ports de l'UE aux navires russes ;
- Interdiction pour les transporteurs routiers russes et biélorusses d'entrer sur le territoire de l'UE ;
- Interdiction des exportations vers la Russie de biens et technologies dans le secteur de l'aviation, le secteur maritime et le secteur spatial.

Matières premières et autres biens

- Interdiction des importations de fer, d'acier, de bois, de ciment, de produits de la mer et d'alcools en provenance de Russie dans l'UE ;
- Interdiction des exportations d'articles de luxe vers la Russie.

Ces interdictions s'étendent à la fourniture de services connexes tels que services d'assurances et de réassurance, d'entretien et d'assistance technique ou encore le financement et l'assistance financière.

En pratique, il convient de s'assurer que la relation envisagée ne fait pas l'objet d'une interdiction en consultant le site du Trésor.²

Ces sanctions économiques ont été prorogées jusqu'au 31 juillet 2022.

SANCTIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES

À ce jour, plus de 1 000 personnes et 80 entités font l'objet de mesures d'interdiction d'entrer sur le territoire européen et de gel de leurs avoirs et ressources. Il est donc interdit à l'ensemble des personnes physiques et morales opérant sur le territoire de l'Union européenne de mettre directement ou indirectement des fonds à disposition des personnes désignées par l'Union européenne comme faisant l'objet de sanctions.

Ces mesures ont été prorogées en dernier lieu jusqu'au 15 septembre 2022.

Il revient aux acteurs de l'assurance d'analyser leurs portefeuilles de clients et de vérifier si des individus ou entités pourraient être identifiés ce qui nécessiterait le gel de leurs avoirs.

Le registre national des personnes faisant l'objet des mesures de gel est disponible sur le site de la Direction Générale du Trésor.³

Il convient d'être attentif car ces sanctions sont évolutives compte tenu du conflit en cours.

Les mesures de sanctions doivent être mises en œuvre dès leur entrée en vigueur et génèrent une obligation de résultat et non de moyens pour les professions réglementées comme les banques, les assureurs et les courtiers. ■

Point au 11 mai 2022.

¹ <https://www.planetecscsca.fr/syndicat/note-situation-en-ukraine-et-application-des-sanctions-mise-a-jour-le-11-mai-2022/>

² <https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/sanctions-economiques>

³ <https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr/>



Autorégulation

Depuis le 1^{er} avril, Endya, l'association d'autorégulation créée par PLANETE CSCA, l'APIC et le GCAB est opérationnelle et à votre service.

Un nouveau site internet est en ligne. Vous y trouverez de nombreuses informations et pourrez adhérer directement depuis l'interface web.

Une équipe est à votre écoute pour vous accompagner et faciliter vos démarches et remplir aisément vos obligations.

Pensez à adhérer suffisamment tôt pour éviter l'affluence de fin d'année.

Endya agit en tout indépendance et est agréée par l'ACPR.



Contacts
support@endya.fr



www.endya.fr

ÉTUDES

Résultats de l'étude « Opportunités et évolutions des métiers dans le secteur de l'Assurance »



Le secteur de l'assurance connaît actuellement une forte évolution du fait de la transformation digitale qui s'opère dans l'économie et les usages. Cette évolution fait apparaître de nouveaux besoins clients, de nouveaux métiers et de nouveaux acteurs, tout en impactant fortement les modes de travail et les métiers au sein des entreprises.

Du marketing à la gestion des sinistres, en passant par l'évaluation des risques et la souscription, les technologies d'Intelligence Artificielle, d'IoT, de Big Data et de Cloud se déploient sur l'ensemble de la chaîne de valeur et du cycle de vie de l'assurance, impactant ainsi tous les métiers.

Une étude, portée par les quatre branches de l'assurance, soutenue par l'OPCO Atlas et mise en œuvre par le cabinet Kyu, a été réalisée pour définir les opportunités et les évolutions des métiers dans le secteur de l'assurance. L'objectif de cette étude prospective est d'éclairer plus précisément l'évolution des métiers et les besoins en compétences afin de déterminer si des proximités existent entre leurs métiers et dans quelle mesure l'évolution de l'offre de certification peut permettre de répondre aux enjeux.

Consulter les résultats bit.ly/3GERdNT

Votre Comité Directeur

Présidente : **Heïdi Salazar**
Secrétaire : **Céline Henouil**
Trésorière : **Fanny Blanchard**
Représentant au Conseil National :
Michel Mazet
Vice-présidents : **Jean-Christophe Lafon, José Llopis et Sylvie Scol**

Ainsi que : **Stéphane Castel, Olivier Chauvin, Emilie Granell, Stéphane Héliot, Anthony Jouannau, Amandine Jourdan Dubec, Mathieu Lassalle, Vincent Maurel, Julien Menozzi, Philippe Parietti, Richard Restuccia, Alain Rey, Olivier Sylvestre de Sacy.**



Visitez le mini site du Sud-Est & Corse - Syndicat PLANETE CSCA
www.planetecscsca.fr/syndicat/college-sud-est-corse

COURTIERS NOTRE LIEN VOTRE FORCE AU QUOTIDIEN



Nouer des liens avec AÉSIO mutuelle, c'est l'assurance d'un partenariat gagnant-gagnant.

Au quotidien, vous bénéficiez d'un accompagnement et d'une expertise en protection sociale. AÉSIO mutuelle c'est aussi des services qui rendent vraiment service : ateliers prévention sur mesure, consultations médicales à distance 24h/24 et 7j/7, assistance en cas de coups durs...

**Contactez-nous :
courtage@aesio.fr
ou rendez-vous sur aesio.fr**



DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX